



# *La Motte*

DEPARTEMENT DU VAR

Commune de *La Motte*  
Plan Local d'Urbanisme

**7.B.1**

*Notice*





DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE LA MOTTE

## Notice des annexes sanitaires PLU

### 8. B.1. Notice des Annexes Sanitaires

Rédigé le 03 juin 2013 mise à jour en Mai 2016

PLAN LOCAL D'URBANISME

Notice technique

## **EAU POTABLE**

### **1- L'alimentation en Eau Potable :**

La commune est alimentée, à la fois par des ressources locales, forages, et par l'eau du Canal de Provence, en provenance du lac de Saint Cassien : SCP.

#### Forage des Combarons :

Situé sur la route de Figanières RD 254, il a un débit nominal de 10 l/s et alimente le réservoir du même nom, implanté juste à coté, à la cote NGF 180 m

#### Forage de Colle Basse :

Situé sur le Plateau de la Motte RD 54, il a un débit nominal de 2 l/s et alimente le réservoir de Colle Basse, à la cote NGF 305 m. Sur ces deux forages, l'eau subit un traitement au chlore gazeux, sans filtration.

#### SCP Roucas :

Une station de surpression et de traitement, filtration, ultrafiltration et chloration, est installée route de Bagnols RD 47, en contrebas du golf de Saint Endréol.

Débit : 10 l/s Cote NGF : 45 m Pression de refoulement : 12,5 bars

SCP Colle Basse : Une station de filtration-chloration est installée au Plateau de la Motte, à coté du forage de Colle-Basse.

#### Colle Basse :

Débit : 10l/s cote NGF : 269 m Pression de refoulement : gravitaire et jusqu'à 4,5 bars. Il peut y avoir des problèmes de turbidité sur cette alimentation, le forage de Colle Basse prend alors le secours. La surveillance de la qualité des eaux brutes de la SCP est assurée en continu par des turbidimètres et une télégestion.

### **2- La distribution étagée et les réservoirs :**

#### 2-1 La distribution et les étages

A La Motte, l'eau est distribuée par un ensemble de quatre réseaux étagés, en fonction du relief, d'une longueur totale de 40 km de canalisation et 10 km de branchements.

- Réseau supérieur du plateau :  
Alimenté par le réservoir de Colle Basse, il est composé d'un ensemble de canalisations du DN 150 au DN 90. Ce réseau alimente : l'avenue du Plateau RD 54, chemin de Colle Basse, route de Figanières, les Séouves, le Péréguiet du Jas, les Sources, les Ribas et les hauts des Garassins.

Ce réseau permet une alimentation en pointe estivale ou de secours, du réservoir des Combarons.

- Réseau Intermédiaire des Combarons :  
Alimenté par le réservoir des Combarons, il est composé d'un ensemble canalisations du DN 150 au DN 40. Ce réseau alimente : La route de Figanières, la route de Trans, les Ferrages, Vallongue, le chemin du Péré, le bas des Garassins, le chemin des Pignatelles, les Genêts, Peou Gros, les Mas de St-Quinis, les chemins des Cystes et des Oliviers.  
Ce réseau permet le remplissage du réservoir du Village.
- Réseau Inférieur du Village :  
Alimenté par le réservoir du Village, dit de « Sordello », il est composé d'un ensemble de canalisations, du DN 150 au DN 40. Ce réseau alimente : le Village, Bellevue, la RD 91, le chemin des Jardins, le Serre, la route du Mui, les Rouvières, les Correns, les Eouvieres, le Puits, les Coulets, Pré-Redon, les Ferrages, les HLM du Pigeonnier, le lotissement des Hauts de la Nartuby.  
Ce réseau comporte un petit surpresseur, dit de « Ville Haute », situé avenue de Sainte Roseline, pour alimenter le lotissement de Bellevue et quelques maisons voisines.
- Réseau surpressé du Roucas :  
Alimenté par le surpresseur SCP du Roucas, il est composé d'un ensemble de canalisations du DN 200 au DN 50. Ce réseau alimente : la ZAC du Roucas, le hameau du Mitan, la route de Callas, la Maurette, la plaine de l'Olive, Fontcyrille, la route de Bagnols.

## 2-2 Les réservoirs et surpresseurs :

Le réseau communal comprend trois réservoirs plus ceux de la SCP à Colle Basse et au Roucas. Le volume total des réservoirs est de : 1210 m<sup>3</sup>. Ce volume n'est qu'indicatif, puisque tous les réservoirs n'ont pas la même fonction, c.-à-d. alimenter un même réseau.

### Réservoir du Plateau :

Il peut être alimenté, au moyen d'une bache de reprise située sur le forage de Colle Basse, à la fois par de l'eau de la SCP et par le forage.

Année de construction : 1980

Volume total : 250 m<sup>3</sup>

Autonomie : plusieurs jours

Cote NGF : 305 m

### Réservoir des Combarons :

Il peut être alimenté, soit directement par le forage, soit par de l'eau de Colle Basse : SCP ou forage. Le remplissage peut s'effectuer soit par la canalisation historique, réseau supérieur en PVC 110/92,4 mm, soit par une nouvelle canalisation de transfert (construite en 2009), les Séouves-Combarons-Garassins, en Fonte DN 150 et un nouvel équipement de remplissage.

Année de construction : 1970

Volume total : 800 m<sup>3</sup>

Autonomie : un jour

Cote NGF : 180 m

### Réservoir du Village :

Situé chemin du Péré, il est rempli par le réservoir des Combarons, au moyen d'une dérivation sur le réseau de distribution alimenté par ce réservoir. A une époque lointaine, il pouvait être directement alimenté en gravitaire par les « Vieilles sources », alimentation historique du Village. Ce réservoir ne peut pas alimenter correctement certains quartier hauts du Village, comme le lotissement Bellevue ou le quartier des Plaines.

Ce réservoir est très vétuste

Année de construction : 1905

Volume total : 180 m<sup>3</sup>

Autonomie : moins d'un jour

Cote NGF : 100 m

### **3- Schéma Directeur de l'Eau Potable : SDEP**

Le schéma directeur de l'Eau a été élaboré en 2011 dans le rapport phase B mars 2011, il a été proposé plusieurs scénarios pour la sécurisation et l'augmentation du potentiel de production. Les différents travaux proposés au schéma directeur de l'eau pour l'amélioration de la capacité de stockage et de réfection des ouvrages sont :

- Création d'un nouveau réservoir aux Garassins en substitution à celui du Roucas SCP
- Création d'un nouveau réservoir au parc à moutons en remplacement de celui du village
- Réhabilitation du forage des Combarons
- Réfection et réalisation du forage de Colle Basse

Un important programme de renouvellement des conduites de distribution est à instaurer, au rythme de 0,5 % du linéaire total des réseaux.

### **4-Programme de réalisation :**

Le nouveau réservoir des Garassins est prévu pour 2016. La canalisation de transfert à partir du nouveau réservoir des Garassins, vers le quartier du Mitan, est à l'étude. La réfection de la canalisation AEP du chemin des Garassins est envisagée. Le renouvellement des compteurs d'abonnés fait l'objet d'un plan pluriannuel. Dans les copropriétés privées, les compteurs d'abonnés sont remplacés par des compteurs « radio-relève ».

## ASSAINISSEMENT

Sur la commune de La Motte, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées par des réseaux séparatifs. Il n'y a pas de réseau unitaire sur la commune.

### 1- La gestion des eaux usées :

Les eaux usées de la commune de La Motte sont traitées par deux stations d'épuration : Une STEP dite du « Plan », pour les eaux usées du village, sise 265 chemin de Fontcyrille et une STEP dite du « Roucas », pour les eaux usées de la ZAC du Roucas et le hameau du Mitan, sise route de Bagnols.

La quasi-totalité des eaux usées de la commune est collectée en gravitaire, jusqu'en un point bas, puis transférée vers les STEP au moyen de deux postes de relevage ou PR. Un poste de relevage (construit en 2012) est situé sur le site de l'ancienne STEP du Village, quartier de la Correns. Une canalisation de refoulement de 1500 ml a été installée en 2012 jusqu'à la STEP du Plan. Un autre poste de relevage est situé en face du chemin des Muyois, route de Bagnols. Une canalisation de 900 ml a été installée en 1989 jusqu'à la STEP du Roucas.

Pour l'exercice 2014, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96 % des 1229 abonnés potentiels.

Les installations d'assainissement non collectif sont gérées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC, de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD).

### 2 - Les réseaux de collecte :

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de : 13, 625 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements

Village : 9, 24 km + transfert : 1500 ml + rejet : 620 ml

Roucas : 3,575 km + transfert : 900 ml

Le linéaire de branchement n'est pas connu précisément, il peut être estimé à 4,5 km. La plupart des canalisations est en amiante-ciment, seuls les lotissements les plus récents sont en PVC. La presque totalité des réseaux est en gravitaire.

Un site, une partie des HLM du Pigeonnier, a dû être collecté au moyen du poste de relevage. Un nouveau lotissement, « Les Mas de Saint Quinis », du fait de sa topologie, a dû installer un poste de relevage collectif, pour ses eaux usées.

### 3- Les Postes de Relevage ou PR :

Ils sont au nombre de deux : un pour chaque station d'épuration.

#### PR du Village :

Il transfère les eaux du village vers la STEP du Plan au moyen d'une canalisation de refoulement DN 150. Il est équipé de trois pompes à vitesse variable, pour un débit maximum de 100 m<sup>3</sup>/h, et d'un groupe électrogène. Ce poste récupère les deux premières eaux de pluie parasites, sous orages, avant de by-passer le reste.

#### PR du Mitan :

Il transfère les eaux de la ZAC du Roucas et du hameau du Mitan, vers la STEP du Roucas au moyen d'une canalisation de refoulement 90 mm. Il est équipé de deux pompes de 45 m<sup>3</sup>/h de débit unitaire et d'un groupe électrogène.

Le fonctionnement de ces installations est contrôlé par télégestion.

#### 1- 4 Les Stations d'Épuration et leur traitement :

Les deux stations sont du type : Biologiques, à boues activées, faible charge.

#### STEP du Roucas :

Mise en eau en 1989.

Capacité nominale : 2 000 EH

Cette STEP a été rénovée deux fois, dont la dernière en 2012, avec mise en place de l'auto-surveillance.

File de traitement :

Dégrillage, dessablage et déshuilage

Traitement biologique par aération prolongée

Décantation et recyclage des boues

Extraction des boues excédentaires et déshydratation sur une presse à bandes

Compostage des boues

A terme, les eaux reçues sur cette STEP, seront transférées vers la STEP du Plan. Cette STEP sera alors déconstruite.

## STEP du Plan :

Mise en eau en 2012

Capacité nominale : 3 000 EH extensible à 5 000

File de traitement :

Dégrillage, dessablage et déshuilage

Traitement biologique par aération prolongée et syncopée

Bassin d'orage pour stockage de 200 m<sup>3</sup> des deux premières heures d'eaux de pluie parasites

Traitement de ces eaux de pluie

Décantation et recyclage des boues

Déshydratation des boues par une centrifugeuse

Compostage des boues sur place

Fabrication d'un compost normé NFU 44 095

### 4- Le Schéma Directeur de l'Assainissement ou SDA :

Le schéma directeur a été réalisé en 2004-2005, puis mis à jour en 2009 et en 2013. C'est dans le cadre de la mise à jour 2009 du schéma directeur d'assainissement qu'a été définie la capacité de la nouvelle STEP de 3 000 EH extensible à 5 000 mise en service en 2012.

Les éléments suivants du programme de travaux 2009 ont été réalisés :

- La remise aux normes de la station d'épuration du Roucas ;
- La construction d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées pour le village d'une capacité de 3000EH (avec possibilité d'extension à 5000EH) sur le site du « Plan ».

### **Le scénario retenu prévoit en plus l'extension de la collecte sur certaines zones.**

Les coûts prévisionnels d'investissements établis en 2009 ont fait l'objet d'une nouvelle estimation (le découpage des zones de développement a évolué ainsi que, de manière sensible, les coûts des travaux liés aux infrastructures réseaux). L'estimation de ces coûts devra être affinée en phase avant-projet, il s'agit d'une estimation à +/- 15%. Le nombre d'abonnés supplémentaires précisé dans le tableau ci-dessous correspond aux nouveaux abonnés et au raccordement d'habitations actuellement en assainissement non collectif.

Secteur	Abonnés supplémentaires	Détail des travaux	Estimation du coût des travaux (€HT)
1.4 Les Joncquiers	25	490 ml de réseau gravitaire 25 branchements particuliers	123 000
1.4 Chemin de Vallongue	12	390 ml de réseau gravitaire 12 branchements particuliers	90 000
2.5 Saint Quenis	24	320 ml de réseau gravitaire 24 branchements particuliers	88 000
Le Golf (secteur station du Roucas)	49	Aménageur privé	-



Route de Figanières/chemin de Vallongue	17	580 ml de réseau gravitaire 17 branchements particuliers	133 000
Derrière la zone coopérative	20	Aucune extension de réseau significative(*) 20 branchements particuliers	20 000
Le Mitan (secteur station du Roucas)	20	520 ml de réseau gravitaire 20 branchements particuliers	124 000
Chemin de Garassin	21	480 ml de réseau gravitaire 21 branchements particuliers	117 000 (en cours en 2013)

D'autres travaux sont prévus :

- Reprise des anomalies sur les regards ;
- Elimination des intrusions d'eaux claires par temps de pluie ;
- Campagne de test à la fumigation sur (10km) ;
- Nouvelle inspection caméra du réseau du Roucas (5km).

### **5- Le réseau non collectif**

La commune de La Motte compte actuellement 550 habitations en assainissement non collectif (donnée 2013).

Environ 270 installations ont été contrôlées, tous contrôles confondus. Sur l'ensemble de ces contrôles :

- 180 nouvelles installations ont reçu un avis conforme
- 25 filières existantes ont reçu un avis favorable

La réalisation d'un dispositif d'assainissement autonome est dépendante :

- des contraintes de terrain (topographie, hydrographie, pédologie) qui définissent l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif
- des contraintes d'urbanisme (forme, taille et occupation de la parcelle, implantation des constructions voisines)
- des contraintes réglementaires et préconisations techniques en vigueur.

L'Aptitude des sols à l'assainissement non collectif repose essentiellement sur des critères pédologiques mais aussi topographiques. Ces caractéristiques peuvent être étudiées à diverses échelles (hameau, unité de sol...).

La nature pédologique des sols des zones d'étude a été déterminée à la suite de sondages à la tarière sur une profondeur maximum de 1.20 m. Les fosses pédologiques réalisées sur chaque unité de sol distinctes ont permis les horizons des couches pédologiques. Ces investigations ont été complétées par des tests de perméabilité pour mesurer la capacité des sols à disperser les effluents.

38 sondages au tractopelle et tests d'infiltration ainsi que 90 sondages à a tarière à main ont été ont été réalisés dans le cadre de l'étude du schéma directeur en 2004-2005.

Six unités de sol ont été mises en évidence. Elles ont été regroupées en 4 catégories :

- sols plus ou moins épais correspondant à des textures limono-argileuses, reposant sur des Tufs plus ou moins altérés;

- sols plus ou moins épais à dominance argilo-limoneuse avec des teintes ocre à rouge;
- sols plus épais reposant sur le substratum rocheux sain fracturé (Eouvière, colle basse);
- terrains alluvionnaires, épais, laissant apparaître des traces de présence de nappes (abords de la Nartuby).

Le tableau qui suit reprend pour chaque zone la synthèse de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ainsi que des contraintes environnementales :

Contraintes d'habitat et environnementales : elles intègrent les contraintes de pente, de surface disponible, d'accès, les contraintes liées à la présence d'eau ou de captage eau potable, de zones naturelles remarquables...

- Les contraintes d'habitat sont faibles à nulles pour les habitats existants dans la zone étudiée.

La zone d'étude 4.2 intègre le site de pompage de Colle basse et une partie de son périmètre de protection rapprochée.

- Aptitude des sols

Les 6 unités de sol étudiées présentent une aptitude à l'assainissement non collectif bonne. ce type d'assainissement est envisageable pour toutes les unités mais avec des filières différentes et adaptées.

Grand secteur	N° de zone	Lieu di concerné	Contraintes d'habitat, de pente et environnementales	Aptitude des sols
Centre ville ouest	1.1	Sur les plaines	Faibles	Bonne
	1.2	Sur les plaines nord	Faibles	Bonne
	1.3	Les Faïsses	Faibles	Bonne
	1.4	Les Joncquiers	Moyennes	Bonne/modérée
	1.5	Coustacan	Moyennes	Bonne/modérée
	1.6	Degoutaou	Moyennes	Bonne/modérée
Centre ville est	2.1	La Serre	Moyennes	Bonne
	2.2	Péou Gros	Moyennes	Bonne/modérée
	2.3	Les Courrens	Faibles	Bonne
	2.4	Péou Gros	Faibles	Bonne
	2.5	Saint Quenis	<b>Fortes</b>	<b>Mauvaise</b>
	2.6	Saint Quenis	Moyennes	<b>Mauvaise</b>
	2.7	Les Garassins	Moyennes	<b>Mauvaise</b>
La ZAC	3.1	Les Pesquiers	Moyennes	Modérée
	3.2	La Rimade	<b>Fortes</b>	<b>Mauvaise</b>
	3.3	Le Mitan	<b>Fortes</b>	<b>Mauvaise</b>
La Motte nord	4.1	Les Grottes	Moyennes	<b>Mauvaise</b>
	4.2	Colle Basse	Moyennes	<b>Mauvaise</b>

## LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le schéma directeur de l'assainissement pluvial n'a pas été réalisé.

### **1- Les réseaux de collecte**

Le réseau d'assainissement pluvial s'est développé avec les infrastructures urbaines. Il est constitué de plusieurs grands axes structurants, généralement des vallons, dont un qui a été busé dans la traversée du village. Le linéaire et la nature du réseau ne sont pas formellement connus. Ces réseaux se rejettent en grande partie dans la rivière Nartuby. L'ensemble du réseau est gravitaire il n'y a pas de station de relevage.

Les principaux vallons ou réseaux collectant les eaux pluviales, sont :

Vallon du Merle + vallon du Rousset, se rejoignant dans le vallon de Saint-Joseph ; ruisseau de Vallongue se jetant dans le vallon de Saint-Joseph.

Les canaux d'arrosage qui servent également de réceptacle aux eaux pluviales dans la traversée du Village et avenue de sainte Roseline, se rejetant dans la rivière au niveau du pont.

Le vallon en provenance de Tressavaou, busé dans la traversée du centre village, se rejetant au niveau du pont.

Le lotissement de la Nartuby est traversé par un pluvial qui collecte également les eaux du RD47 et de la montée cimetière.

Plus à l'Est, un vallon important qui collecte les eaux des Garassins, des lotissements des Genêts et des Mas de Saint-Quinis, qui se rejette à la rivière, au quartier de la Correns.

Dans la plaine agricole, c'est tout un réseau de fossés et de vallons, qui collectent les eaux vers la rivière.

Le quartier du Mitan rejette également ses eaux vers la Nartuby, mais en passant par la commune voisine du Muy.

La ZAC du Roucas est équipée de bassins de rétention, privés, qui évacuent leurs eaux principalement vers la Nartuby, mais une partie est rejetée vers l'Endre, autre rivière à l'Est de la commune.

La commune de La Motte n'a pas de bassin de rétention à sa charge.

## LA GESTION DES DECHETS

La collecte et le traitement des déchets sur la commune de La Motte dépendent de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD).

Le ramassage est assuré par un prestataire de service privé. Les déchets sont stockés sur le site des Balançans, au Cannet des Maures.

Un tri sélectif a été instauré, avec collecte des « sacs jaunes » le mercredi.

Des colonnes d'apport volontaire sont en place pour le tri sélectif.

Des conteneurs individuels, déchets et tri sélectif, ont été distribués dans certains quartiers.

Deux sites ont été installés en cuves enterrées, dans l'agglomération : parkings des Ecoles et du Moulin.

Depuis Juillet 2012, les tonnages de La Motte et du Muy, sont confondus, car la collecte est mixte : elle regroupe les deux communes dans une même benne.

Le tonnage de déchets ménagers, collecté sur la commune de la Motte, est d'environ : 800 tonnes / an, soit 70 T/mois.

Pour le tri sélectif les données sont précises :

### Pour 2012

Emballages : 61 T 360

Journaux Magazines Revues : 45 T 690

Verre : 73 T 935

Le tout pour une population de : 2.996 habitants.